

Rapport municipal N°2-2010

répondant au postulat N°PO 1-2009 de Monsieur le Conseiller Claude-Pascal Hurni :
«Pour des points d'accès WiFi publics gratuits et dans les bâtiments communaux à Prilly»

Au Conseil communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 1^{er} novembre 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par son postulat, M. le Conseiller Claude-Pascal Hurni demande des accès aux réseaux sans fil (WiFi) publics sur le territoire prilléran, ainsi qu'un accès dans certains bâtiments communaux. Comme la Commission de prise en considération l'a relevé, il est utopique de vouloir couvrir l'entier du territoire communal. Premièrement, bon nombre de zones sont des lieux d'habitations ou places privées où il appartient aux habitants et propriétaires d'équiper eux-mêmes leurs lieux de résidence et d'usage. Deuxièmement certaines zones publiques, de par leur affectation et leur spécificité, ne nécessitent pas ce genre d'équipement (Mont-Goulin, CIGM, centres commerciaux privés, etc.).

Après étude, la Municipalité a choisi de répondre favorablement à la proposition de M. le Conseiller Hurni, mais de manière ciblée et retenue. Dans son développement ci-après, elle s'abstiendra de reprendre tous les éléments liés à l'utilisation des points, au rayonnement des ondes électromagnétiques et à la sécurité, très clairement rapportés par la Commission de prise en considération.

2. Implantation de bornes Wifi par la Commune de Prilly à l'usage du public

Le nouveau concept administratif du Château (Castelmont, ancien Château et nouveau bâtiment) sera équipé, à l'intérieur, de 9 antennes pour l'équipement des salles de conférence et d'exposition, de la salle de Municipalité, du local d'archives et de la cafétéria (le plan de positionnement sera fourni à la Commission ad hoc). L'usage montrera si des lieux supplémentaires devront être rajoutés.

Le prix d'achat de ces antennes se monte au total à CHF 900.- et le tirage des câbles nécessaires pour Castelmont ne devrait pas dépasser les CHF 1'500.-.

A l'extérieur, deux antennes placées sur le toit du nouveau bâtiment administratif sont prévues. Elles couvriront les besoins des potentiels usagers de la nouvelle place de l'Administration ainsi que le côté «Four à pain». Ces antennes seront fournies gratuitement par les SI de Lausanne. Le contrôle d'accès et le filtrage du contenu seront également gérés par ce service.

De plus, une antenne intérieure sera posée à la Grande Salle pour un coût de CHF 150.-, ainsi qu'une supplémentaire à la bibliothèque (après vérification de la couverture de l'actuel dispositif).

Les antennes intérieures et extérieures seront reliées au même réseau.

Tous les frais occasionnés par la mise en place de ce concept de réseaux sans fil seront pris en charge par le budget de fonctionnement et toutes ces installations seront opérationnelles à la mise en exploitation du nouveau Château et bâtiment administratif.

3. Pour le futur

On peut imaginer que lorsque le Centre-ville sera défini avec un éventuel détournement de la route du Chasseur, il s'agira d'équiper le nouveau concept du Pré-Bournoud. De même, lorsque les travaux de rénovation de la piscine de la Fleur-de-Lys et de son restaurant seront faits, une antenne extérieure pourra être placée.

Enfin, en ce qui concerne le Centre de loisirs (vœu de la commission), la liaison actuelle ne suffisant pas, il faudra attendre les travaux du chauffage à distance pour, via une fibre optique communale intégrée, pouvoir équiper ce lieu sans trop de frais.

4. Conclusion

Vous l'aurez compris : la Municipalité, estimant son projet raisonnable, adapté aux besoins communaux, évolutif et peu coûteux, émet un «Oui final» à la proposition de M. le Conseiller Claude-Pascal Hurni.

Elle vous demande donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

décide

- **d'autoriser la pose ciblée de points de réseaux sans fil (WiFi) à l'usage public sur le territoire communal et de prélever les sommes nécessaires par le biais du budget de fonctionnement;**
- **d'accepter la réponse municipale au postulat N° PO 1-2009 de M. le Conseiller Claude-Pascal Hurni : «Pour des points WiFi publics gratuits et dans les bâtiments communaux à Prilly», et de classer ledit postulat.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Municipal à convoquer : Alain Gillièron

Annexe : texte du postulat en copie